



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-05-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLOIRATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

Prenez avis que le 10 juillet 2017 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté par résolution le règlement 01-05-2017 ;

Le règlement 01-05-2017 a pour but d'obtenir une dérogation à la loi (RLRQ, c. C-6.2) afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) ;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS
DE JUILLET DEUX MILLE DIX-SEPT.**


Anne Pouleur

Directrice générale
Secrétaire-trésorière
